



Mouvement Pact Arim  
pour l'Amélioration de l'Habitat  
Pact Arim Dordogne



**MAITRE D'OUVRAGE :**

**Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE**

---

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN  
2 LOGEMENTS**

**24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE**

---

**Dossier DCE / MAI 2009**

---

**C . C . T . P**  
**LOT 03 – MENUISERIES BOIS EXTERIEURES ET  
INTERIEURES**

## Sommaire

<b>PRESCRIPTIONS GENERALES</b>	2
03.1 DEFINITION DE LA PRESTATION	2
03.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES	2
03.3 QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN OEUVRE	2
03.3.1 GENERALITES	2
03.3.2 BOIS DE MENUISERIE "EXTERIEURE"	2
03.3.3 VITRAGES	3
03.3.4 BOIS DE MENUISERIE "INTERIEURE"	4
03.3.5 PORTES	5
03.3.6 ACCESSOIRES	5
03.3.7 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	5
03.3.8 MANUTENTION/PROTECTION	5
<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	6
03.4 NOTA	7
03.5 CARACTERISTIQUE DES MENUISERIES	7
03.5.1 CLASSEMENT "A - E - V"	7
03.5.2 IDENTIFICATION DES VITRAGES	7
03.6 MENUISERIE BOIS "EXTERIEURE"	7
03.6.1 EXISTANTE "DEPOSE/EVACUATION"	7
03.6.2 EXISTANTE "REVISION"	8
03.6.3 PORTE-FENETRE "NEUVE"	8
03.6.4 FENETRE A LA FRANCAISE "NEUVE"	9
03.6.5 PORTE PLEINE	9
03.6.6 PORTE DE GARAGE	10
03.7 OCCULTATION	10
03.7.1 VOLETS BOIS "BATTANT-NEUF"	10
03.8 BLOCS-PORTES	11
03.8.1 BLOCS-PORTES "POSTFORME"	11
03.8.2 PORTE COULISSANTE SUR RAILS	12
03.9 TRAPPES	12
03.9.1 ACCES COMBLES "VERTICALE"	12
03.9.2 ACCES COMBLES CF "HORIZONTALE"	12
03.10 PLACARD	13
03.10.1 PORTES	13
03.10.2 AMENAGEMENT "AGGLOMERE MELAMINE"	13
03.11 ESCALIER	14
03.11.1 EXISTANT "REVISION"	14
03.11.2 NEUF	14
03.11.3 GARDE-CORPS	14
03.12 METALLERIE	15
03.12.1 PORTILLON	15
03.13 DIVERS	15
03.13.1 PLINTHES	15
03.13.2 TABLETTES	15
03.13.3 COFFRES	16
03.13.4 BOITES AUX LETTRES	16
03.13.5 PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE	16

## PRESCRIPTIONS GENERALES

### 03.1 DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux de MENUISERIES EXTERIEURES et INTERIEURES à exécuter pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements - 24340 LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE.

### 03.2 DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 36.1

Menuiseries en bois

DTU 37.1

Menuiseries métalliques

DTU 36.1/37.1

Choix des fenêtres en fonction de leur exposition

DTU 39

Miroiterie-Vitrierie

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- Recommandations générales de mise en œuvre des éléments de remplissage des façades.
- Directives commune UEATC pour l'agrément des fenêtres
- Directives communes UEATC pour l'agrément des façades légères.
- Cahier du CSTB n° 391 d'avril 1961 panneaux de façades menuisés.
- Règles NV 65-N84 définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Aux normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles.
- Spécifications pour la mise en œuvre des produits verriers dans le bâtiment de l'office technique des matériaux vernis
- Règles TECMAVER
- Normes NF P 20-302 et 20-501 concernant les caractéristiques des fenêtres, l'étanchéité AIR-EAU et les essais.
- Norme NF B 50-001 relatives aux différents bois
- Norme NF B 53-510 bois de menuiserie -nature et qualité
- Norme NF P 20-325 présentation des performances des fenêtres et portes-fenêtres
- Norme NF P spécification techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis en bois fixes
- Certification C.15 portes extérieures non traditionnelles
- Arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Règles de sécurité dans les bâtiment ERP
- Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

### 03.3 QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN OEUVRE

#### 03.3.1 GENERALITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'Architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'Architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'Architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP. L'implantation des cloisons sera réalisée par le plâtrier avant la pose des huisseries.

#### 03.3.2 BOIS DE MENUISERIE "EXTERIEURE"

Les spécifications qualitatives des bois employés seront conformes à celles de la norme NF B 52.001, leur classement sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition (faces visibles, peintes, cachées) comme indiqué dans la norme NF B 53.510.

#### A - Fabrication

- Le bouchonnage des nœuds pourra être effectué sur les bois devant être peints avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.
- Outre les dispositions incluses dans les normes, les arasements doivent présenter sur les parements une coupe franche, un joint sans jeu et affleuré.
- Sur les parements vus, les têtes de pointes et chevillées seront chaussées à une profondeur de 1 mm.

#### B - Essence

- L'annexe 1 de la norme NF P 23-305 distingue les essences de groupe A et B.
- Les essences du groupes A sont les bois utilisables du point de vues de leur durabilité pour la fabrication des menuiseries extérieures à conditions d'avoir subi un traitement préservation approprié.
- Les essences du groupes B ne sont pas utilisable pour la fabrication des menuiseries.

#### C - Spécification

- La norme NF P 23-305 précise les "spécifications communes aux fenêtres en bois"; elles peuvent être étendues eadaptéest adaptees à toutes les menuiseries extérieures.
- Ces caractéristiques techniques générales, autres que les performances à l'air, à l'eau et au vent concernent:
  - La résistance mécanique de la menuiserie
  - La capacité de fonctionner parfaitement
  - La capacité de protéger contre les intrusions externes
  - L'assurances de la sécurité à la manoeuvre
  - La possibilité d'adapter sur la menuiserie des dispositif de protection garantissant la préservation de son état de finition
  - La facilité de nettoyage et de remplacement des vitrages

#### - Etanchéité

L'étanchéité à l'air des ouvrants sera particulièrement soignée, elle correspondra à la norme FD P 20-201

- A\*3: étanchéité à l'air renforcée
- E\*4: étanchéité à l'eau renforcée
- V\*A2: résistance au vent
- Des essais d'étanchéité seront demandés en station d'essais pour vérification des normes d'étanchéité exigées. Les frais de ces essais incomberont au constructeur.
- L'étanchéité entre parties ouvrantes et cadres sera assurée par joints à profils spéciaux adaptés aux logements réservés à cet effet dans les profils aluminium.
- Il sera prévu un système de récupération des eaux de condensation avec goulottes d'évacuation sans que le refoulement soit possible sous la pression du vent extérieur.

#### D - Joint d'étanchéité

- Un joint d'étanchéité COMPRIBAND ou joint de 1ère catégorie sera posé à la jonction du cadre avec la maçonnerie.
- Un joint à la pompe sera mis en place au pourtour des dormants et à la jonction de la maçonnerie.1 E/Taux d'humidité
- En conformité avec le cahier n° 18 du CSTB, les bois employés devront présenter un très faible coefficient de rétractabilité transversale ; toutes précautions seront prises au débit et à la pose pour limiter le retrait. Les bois seront amenés au moment de l'usinage à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré ; ce taux d'humidité sera compris entre 12 et 16%.

#### E - Traitement

- Tous les bois de menuiseries seront traités au titre du présent lot, avec un ou plusieurs produits agréés par le CTB et ne présentant pas d'incompatibilité entre eux et permettant l'application de vernis ou peinture.
- Les bois de menuiseries seront traités avec un produit qui sera fongicide, insecticide, antitermite non délavable et garantie résistant à l'évaporation.
- Le produit devra apporter au bois un effet hydrofuge et il devra être parfaitement compatible avec les finitions traditionnelles d'usage.
- L'application se fera aux doses prévues par trempage, badigeonnage ou injection par autoclave sur toutes les faces du bois après usinage des pièces.
- Les bois seront traités dans une station agréée et devant être couverte par la garantie décennale du fabricant de produit des protections du bois.
- Les coupes sur chantier seront reprises par badigeonnage du produit.

### 03.3.3

#### VITRAGES

##### Généralités

L'épaisseur des vitrages sera calculée en fonction :

- De la pression des vents (région et site).
- Du type de menuiserie (ouvrante ou fixe).
- Des dimensions des vitrages (surface ou 1/2 périmètre).
- Tous les vitrages devront être munis d'une marque signalisatrice.

Les glaces seront conformes aux prescriptions des normes NF B 32.003 et NFP 78.302.

- Glaces trempées
- Glaces ayant subi un traitement thermique de renforcement augmentant considérablement sa

- résistance aux contraintes mécaniques. Conformes aux normes NFB 32.500 et NFP 78.304.
- Glaces feuilletées
- Vitrages réalisés par l'assemblage intime de deux vitrages simples, par l'intermédiaire d'un intercalaire en matière plastique. Conforme à la norme NFP 78.303.
- Les vitrages isolants thermiques,
- Pour les produits verriers les composants doivent répondre aux définitions énoncées concernant chacun d'eux
  - L'étanchéité de la lame d'air que ces produits comportent, doit être assurée de façon durable afin d'éviter toute trace de condensation ou autre dépôt sur les face internes des vitrages
  - Contrôle
- Si la mise en œuvre des produits verriers se fait dans des menuiseries extérieures en pvc à feuillures auto-drainantes avec parecloses
- Le calage des volumes sera obtenu par calage d'assise et calage périphérique.
- Le système d'étanchéité comportera :
- Garniture principale (côté châssis) : bande préformée ou obturateur plastique.
  - Garniture secondaire (côté parclose) : bande préformée ou obturateur ou profilé élastomère.
- L'ensemble des doubles vitrages devront satisfaire au label CEKAL.

### 03.3.4 **BOIS DE MENUISERIE "INTERIEURE"**

Les spécifications qualitatives des bois employés seront conformes à celles de la norme NF B 52.001, leur classement sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition (faces visibles, peintes, cachées) comme indiqué dans la norme NF B 53.510.

#### **A - Fabrication**

- Le bouchonnage des nœuds pourra être effectué sur les bois devant être peints avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.
- Outre les dispositions incluses dans les normes, les arasements doivent présenter sur les parements une coupe franche, un joint sans jeu et affleuré.
- Sur les parements vus, les têtes de pointes et chevillées seront chaussées à une profondeur de 1mm.

#### **B - Sapin du nord**

- Sapin et pin rouge du nord, classe A ou B, présentant des cernes étroits et réguliers d'une épaisseur moyenne, égale ou inférieure à 5 mm ; conforme aux normes NF B 51.003 et 51.013.

#### **C - Bois exotique**

- Essence SIPO ou NIANGON de classe A ou B, dont les cernes étroits et réguliers ne devront pas présenter une épaisseur supérieure à 3 mm.

#### **D - Bois aggloméré**

- Panneaux de particules de bois agglomérées, de bonne qualité, constitués de copeaux spécialement élaborés puis encollés au moyen de résines synthétiques thermodurcissables, puis polymérisés par pressage à haute température.
- Ils devront répondre aux critères suivants :
  - Taux d'humidité interne équilibré à environ 10 %
  - Variations dimensionnelles aussi faibles que possible (retrait et allongement inférieurs à 0.20 %)
  - Très bonne tenue au vieillissement naturel.
- La définition, la classification et la désignation sont données par les normes NF B 54.100 et 54.100.
- Le choix des matériaux utilisés sera défini par la destination de l'ouvrage, dans les locaux à forte hygrométrie.
- Les panneaux utilisés seront toujours de la classe CTB-H.
- Les vis à bois normales ne pourront être employées pour l'assemblage de panneaux bois aggloméré.

#### **E - Bois contreplaqué**

- Les panneaux contreplaqués sont désignés et classés selon les normes NF B 50.004 "Vocabulaire", et NF B 54.150 "Classification".
- Les qualités des contreplaqués seront appréciées en fonction des normes en vigueur au DTU n° 36.1.
- Les faces de contreplaqué de toutes essences restant visibles ou à peindre, doivent être conformes selon les cas à la norme NF B 54.170 à NF B 54.172.
- Les contreplaqués utilisés en extérieur ou en milieu humide, doivent satisfaire à la Norme NF B 54.161, la marque CTB-X apposée sur chaque panneau certifie la conformité de la norme.

#### **F - Plaques stratifiées**

- Leurs caractéristiques sont appréciées selon les spécifications contenues dans norme NF T 54-301.

#### **G - Taux d'humidité**

- En conformité avec le cahier n° 18 du CSTB, les bois employés devront présenter un très faible coefficient de rétractabilité transversale ; toutes précautions seront prises au débit et à la pose pour limiter le retrait. Les bois seront amenés au moment de l'usinage à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré: ce taux d'humidité sera compris entre 12 et 16%.

#### **H - Traitement**

- Tous les bois de menuiseries seront traités au titre du présent lot, avec un ou plusieurs produits agréés par le CTB et ne présentant pas d'incompatibilité entre eux et permettant l'application de vernis ou peinture
- Les bois de menuiseries seront traités avec un produit qui sera fongicide, insecticide, antitermite non délavable

- et garanties résistant à l'évaporation.
- Le produit devra apporter au bois un effet hydrofuge et il devra être parfaitement compatible avec les finitions traditionnelles d'usage
- L'application se fera aux doses prévues par trempage, badigeonnage ou injection par autoclave sur toutes les faces du bois après usinage des pièces.
- Les bois seront traités dans une station agréée et devant être couverte par la garantie décennale du fabricant de produit des protections du bois.
- Les coupes sur chantier seront reprises par badigeonnage du produit.

### 03.3.5 **PORTES**

Les dimensions des portes à vantaux battants quel qu'en soit le matériau, sont fixées par la norme NF P 23.300

- Portes à caractéristiques spéciales

Les caractéristiques du vantail définies dans la norme NF P 23.304 ne suffisent pas pour conférer à l'ouvrage les performances requises.

#### A - Stable

- La stabilité des vantaux est telle que les conditions hygrothermiques différentes des ambiances qu'elles séparent ne doivent pas entraîner de déformations dépassant les tolérances de planéité
- Leurs éventuelles caractéristiques d'étanchéité à l'air sont définies par les documents du marché.
- Composition :
  - \* Cadre en bois exotique avec renfort au niveau de la serrure
  - \* Porte âme composite isolante type sandwich avec parois métalliques
  - \* Paumelles mâles et femelles
  - \* Double joint périphérique et seuil inox
  - \* Tous les accessoires nécessaires.

### 03.3.6 **ACCESSOIRES**

#### A - Quincaillerie/Serrurerie

- Toutes les serrures mises en œuvre devront porter l'estampille SNFQ ; elles seront protégées intérieurement et extérieurement par émaillage au four.
- La boulonnerie et la visserie seront conformes aux normes CNM.
- La quincaillerie portera l'estampille NF Q ou SNFQ.
- La pose des serrures et tous ouvrages accessoires de quincaillerie et serrure se fera suivant prescription du fabricant et e l'avis technique pour la conservation du degré incendie.
- Les gâches seront posées au niveau des pènes, le jeu vertical étant ménagé vers le bas

#### B - Parement des portes

- Les portes seront livrées prépeintes sauf spécifications particulières.

### 03.3.7 **PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

#### A- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

#### B- Nettoyage

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

#### C- Traitement des gravois et déchets

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets
- Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

### 03.3.8 **MANUTENTION/PROTECTION**

#### A - Manutention

- Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur

**B - Protection**

- **L'entreprise est entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception**
- Elle devra prendre toutes les précautions pour que ses ouvrages ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier
- Elle devra aussi lors de travaux sur des bâtiments existants prévoir toutes les protections nécessaires des ouvrages à conserver.

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra:

- La fourniture, la pose et manutention de tous ses matériaux.
- Le détalonnage de certaines portes en accord avec le titulaire du lot Chauffage.

03.4

### NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fournitures nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, aux avant-métrés, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des plans Etat Actuel et Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre

L'entreprise sera tenue de se rendre sur place afin d'en estimer les travaux à exécuter, notamment en ce qui concerne les démolitions

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

03.5

### CARACTERISTIQUE DES MENUISERIES

03.5.1

#### CLASSEMENT "A - E - V"

L'étanchéité à l'air des ouvrants sera particulièrement soignée, elle correspondra à la norme FD P 20-201

- A\*3: étanchéité à l'air renforcée
- E\*4: étanchéité à l'eau renforcée
- V\*A2 : résistance au vent.

Des essais d'étanchéité seront demandés en station d'essais pour vérification des normes d'étanchéité exigées. Les frais de ces essais incomberont au constructeur.

L'étanchéité entre parties ouvrantes et cadres sera assurée par joints à profils spéciaux adaptés aux logements réservés à cet effet dans les profils aluminium.

03.5.2

#### IDENTIFICATION DES VITRAGES

DOUBLE VITRAGE

- Double vitrage à thermique renforcé

Vitrage isolant des Ets ST GOBAIN référence Climaplus ou techniquement équivalent composé de

- Composition: Face extérieure: Planitherm futur N de 4mm  
Vide d'air: 16 mm  
Face intérieure : Planilux de 4mm

- Identification: 4P+16+4

OU

-Double vitrage de protection et thermique renforcé

Vitrage isolant de protection des Ets ST GOBAIN référence Climaplus Protect ou techniquement équivalent, conforme à la norme EN 12543, composé de :

- Composition: Face extérieure: Planitherm futur N de 4mm  
Vide d'air: 10 mm  
Face intérieure : Planilux feuilleté de 10mm

- Identification: 4P+10+SP 510

## 03.6 **MENUISERIE BOIS "EXTERIEURE"**

### 03.6.1 **EXISTANTE "DEPOSE/EVACUATION"**

L'entreprise devra:

- La dépose des volets existants
- La dépose des menuiseries existantes
- Sortie, tri et évacuation des gravois vers les décharges agréés
- Toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation

Nota:

- L'entreprise sera tenue de se rendre sur place.

Localisation :

#### **LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des menuiseries extérieures

#### **LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée et étage
- Ensemble des menuiseries extérieures

### 03.6.2 **EXISTANTE "REVISION"**

L'entreprise devra une révision minutieuse des menuiseries existantes comprenant:

- Remplacement systématique de tous les éléments défectueux
- Remplacement de la quincaillerie (serrure, béquille, etc...)
- Rabotage, graissage, réglage, ajustage
- D'une façon générale toutes les sujétions nécessaires à un bon fonctionnement.

Localisation :

#### **LOGEMENT 1**

- Porte entrée commune

### 03.6.3 **PORTE-FENETRE "NEUVE"**

#### 03.6.3.1 **Dans mur en pierre existant**

##### Porte-Fenêtre 2 vantaux

Réalisation d'un ensemble menuisé vitré en bois massif composé d'une porte à un ou 2 vantaux ouvrant à la française et comprenant:

- Cadre dormant fixé dans la maçonnerie compris joints
- Cadre ouvrant de section appropriée avec paumelles, petits bois
- Soubassement plein
- Vitrage isolant 4P+16+4
- Parecloses avec petits bois rapportés par tenons et mortaises
- Joints et fonds de joints
- Profils et baguettes d'habillage intérieurs et extérieurs
- Pattes à scellement
- Paumelles
- Pièces de seuils extra plat en aluminium
- Serrure de sûreté 3 points encastrée pour cylindre compris béquille en acier chromé
- Crémone encastrée à poignée rotative sur le semi-fixe
- Pose d'entrée d'air fournie par le lot Electricité
- Etc...
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension: Suivant plans.

Essence: Bois exotique

Nota :

- Les dimensions sont données à titre indicatifs et devront être prises sur place
- La porte-fenêtre du vestibule du logement 1 comportera une imposte fixe
- La porte-fenêtre du repas du logement 2 comportera une imposte fixe.

Localisation :

#### **LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
- De 105/290 pour vestibule

**LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée
- De 100/279 pour repas

03.6.4 **FENETRE A LA FRANCAISE "NEUVE"**

03.6.4.1 **Dans mur pierre existant**

Réalisation de fenêtre "ouvrante à la française" en bois massif à un ou deux vantaux comprenant:

- Cadre dormant fixé dans la maçonnerie compris joints
- Cadre ouvrant de section appropriée avec paumelles, petits bois et pièces d'appuis
- Vitrage isolant 4P+16+4
- Pareclosés avec petits bois rapportés par tenons et mortaises
- Joints et fonds de joints
- Profils et baguettes d'habillage intérieurs et extérieurs
- Pattes à scellement
- Paumelles
- Crémone encastrée à 3 points avec poignée en acier chromé
- Pose d'entrée d'air fournie par le lot Electricité
- Etc...

- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension: Suivant plans.

Essence: Bois exotique

Nota:

- Les dimensions sont données à titre indicatifs et devront être prises sur place
- La fenêtre de la cuisine du logement 1 recevra une face feuilletée
- La fenêtre de la cuisine du logement 2 comportera une imposte fixe
- La fenêtre du palier du logement 2 recevra une face feuilletée

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
  - De 100/167 pour cuisine et salon
  - De 105/197 pour chambre 1
- Etage
  - De 122/185 pour chambre 2 façade Nord
  - De 100/185 pour chambre 2 façade Est

**LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée
  - De 93/187 pour cuisine
  - De 75/115 pour salon
- Etage
  - De 52/134 pour salle d'eau
  - De 105/203 pour chambre 1
  - De 104/198 pour chambre 2
  - De 67/158 pour palier

03.6.5 **PORTE PLEINE**

03.6.5.1 **Porte pleine "1 vantail"**

03.6.5.1.1 **Dans mur pierre existant**

Porte vitrée

Réalisation de porte vitrée en bois massif composé d'une porte ouvrant à la française vers l'intérieur comprenant:

- Cadre dormant de section appropriée compris paumelles et joints caoutchouc
- Ouvrant avec soubassement en bois plein
- Vitrage SP 510
- Joints et fonds de joints
- Pièces de seuils extra plat en aluminium
- Profils et baguettes d'habillage nécessaires
- Serrure 3 point des Ets BRICARD ou techniquement équivalent
- Ensemble béquilles rustique
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Essence: Bois exotique

Nota:

- Les dimensions sont données à titre indicatifs et devront être prises sur place

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
- De 84/219 pour entrée

Porte pleine

Réalisation de porte pleine en bois massif composé d'une porte ouvrant à la française vers l'intérieur comprenant :

- Cadre dormant et ouvrant de section appropriée compris paumelles et joints
- Lames de bois verticales
- Joints et fonds de joints
- Pièces de seuils extra plat en aluminium
- Profils et baguettes d'habillage nécessaires "int/ext"
- Serrure de sûreté 3 points avec cylindre Européen de chez BRICARD ou techniquement équivalent
- Béquilles rustiques
- Tous raccords de plâtre nécessaires
- Etc...

- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Essence: Bois exotique

Nota:

- Les dimensions sont données à titre indicatifs et devront être prises sur place
- La porte en façade Nord du logement 1 comportera une imposte vitrée feuilletée une face
- La porte d'entrée du logement 2 comportera une imposte vitrée.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- De 90/160 pour cave
- De 67/182 pour entrée en façade Nord
- De 66/178 pour local extérieur
- De 93/178 pour local réserve matériels
- De 91/210 en façade Est

**LOGEMENT 2**

- De 104/277 pour entrée
- De 93/204 pour garage

03.6.6 **PORTE DE GARAGE**

03.6.6.1 **Ouvrante à la française**

Réalisation de porte pleine en bois exotique à lames régulières de 56mm d'épaisseur ouvrant à la française vers l'extérieur comprenant:

- Cadre dormant de section approprié
  - Ouvrant à la française à 2 vantaux
  - Pattes à scellement
  - Paumelles
  - Serrure de sûreté 3 points des Ets BRICARD avec cylindre Européen sur organigramme
  - Béquilles et rosaces des Ets GRENIER serie Marly Shéradise
  - Verrous haut et bas à tiges carrés compris platine en sol pour le verrou bas
  - Etc...
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Dimension: Suivant plan et façade de l'Architecte

Essence: Bois exotique "Moabi ou Niangon".

Localisation :

**LOGEMENT 2**

- Porte de garage en façade EST

03.7 **OCCULTATION**

03.7.1 **VOLETS BOIS "BATTANT-NEUF"**

Réalisation de volets en bois massif comprenant:

- Lames haute et basse horizontale et remplissage en lames verticales parfaitement rabotées et poncées compris tiges de maintien et assemblages

- Gonds fixés dans les encadrements en béton en nombres suffisants
  - Pentures droites
  - Crémone
  - Arrêt de volet
  - Mise en place, réglage et ajustage
  - Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur
- Essence: Sapin du Nord - Lame de 23mm d'épaisseur minimum  
Traitement: Classe 2.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
  - Pour fenêtres de la cuisine et du salon en façade Sud
  - Pour porte d'entrée en façade Sud
  - Pour porte-fenêtre du vestibule en façade Nord
  - Pour fenêtre de la chambre 1 en façade Nord
- Etage
  - Pour fenêtre de la chambre 2 en façade Nord
  - Pour fenêtre de la chambre 2 en façade Est

**LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée
  - Pour fenêtre de la cuisine en façade Ouest
- Etage
  - Pour fenêtre de la chambre 1 en façade Ouest
  - Pour fenêtre de la chambre 2 en façade Sud

03.8 **BLOCS-PORTES**

03.8.1 **BLOCS-PORTES "POSTFORME"**

03.8.1.1 **Simple action "1 vantail-Finition prépeinte"**

Bloc-porte à 1 vantail Postformé des Ets HUET série VICTORIA type Atlantis ou Thémis ou techniquement équivalent composé de :

PORTE

- Ame alvéolaire postformé de 40mm d'épaisseur dans cadre sapin.

FINITION

- Fibres prépeintes

HUISSERIE

- Sapin à feuillure compris paumelles (Nbre 4)
  - \* En applique entre murs aggloméré de ciment
  - \* En recouvrement de cloisons jusqu'à 100mm d'épaisseur

QUINCAILLERIE

- Serrure à larder des Ets BRICARD série 800 ou techniquement équivalent pour:
  - \* Bec de cane à condamnation - Type A
  - \* Pène dormant et 1/2 tour à clef - Type B

GARNITURE

- BEZAULT série Alto ou techniquement équivalent sur plaques avec ressort de rappel

BUTOIR

- Butée de porte des Ets BEZAULT série Dune au techniquement équivalent.

DIMENSION

- Suivant plans

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
  - De 93/204 type "B"
    - \* Salon
  - De 83/204 type "B"
    - \* Chambre 1
- Etage
  - De 83/204 type "A"
    - Salle d'eau
    - WC

#### LOGEMENT 2

- Rez de chaussée
  - De 83/204 "Type B"
    - \* Cuisine
    - \* Repas
  - De 63/204 type "B"
    - \* Placard dans entrée
  - De 83/204 type "A"
    - \* WC
- Etage
  - De 83/204 tupe "B"
    - Chambres 1 et 2
  - De 83/204 type "A"
    - WC et salle d'eau

03.8.2

#### PORTE COULISSANTE SUR RAILS

Porte coulissante à âme pleine finition prépeinte comprenant:

- Rails haut et bas compris fixations
- Ouvrant 1 vantail âme pleine finition prépeinte
- Serrure à crochet
- Poignées cuvette ronde ou rectangulaire et tire porte
- Toutes quincailleries nécessaire à un parfait fonctionnement
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux fabricants, DTU et Normes en vigueur

Dimensions: suivant plan.

Localisation :

#### LOGEMENT 1

- Rez de chaussée
- De 83/204 pour WC

03.9

#### TRAPPES

03.9.1

#### ACCES COMBLES "VERTICALE"

Trappe composé de :

TRAPPE:

- Ame pleine de 40mm d'épaisseur avec cadre en sapin
- Tenue au feu : 1/2 heure

FINITION:

- Fibres prépeintes

BATIS:

- Bois exotique à feuillure compris paumelles (Nbres 2)
  - ° A recouvrement du plafond

GARNITURE:

- Serrure à larder des Ets BRICARD ou techniquement équivalent
  - \* Carré à batteuse

- Rosace d'aspect identique au poignée des portes du projet

DIMENSION:

- Suivant plans

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Localisation :

#### LOGEMENT 2

- Accès aux combles

03.9.2

#### ACCES COMBLES CF "HORIZONTALE"

L'entreprise devra la fourniture seule de trappes de type TIPO des Ets SANITRAP ou techniquement équivalent (pose par le Lot Plâtrerie)

- Cadre à recouvrement
- Trappe PVC compris isolant collé sur la face intérieure
- Fermeture par battesue à clé et rosace
- Toutes sujétions de mise en oeuvre et fixatons

Dimensions : 51/51cm  
Tenue au feu : CF 1/2 heure.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour accès aux combles

03.10 **PLACARD**

03.10.1 **PORTES**

03.10.1.1 **Coulissantes**

Façade de placard coulissant sur mesure gamme BATIMENT des Ets SOGAL ou de qualité techniquement équivalente comprenant :

- Fourniture en sapin traité de même largeur que les rails et hauteur que les plinthes.
- Panneau de particules agglomérés de 10mm d'épaisseur selon normes AFNOR NF B54 100-54-110 et classe E1, revêtus aux 2 faces d'une finition mélaminée dans le choix du fabricant.
- Vantaux encadrés de profilés en aluminium extrudé formant chaînage sur les 4 côtés.
- Les vantaux comporteront en partie basse des boîtiers formant console et assurant la liaison mécanique du chaînage entre profil vertical et traverse basse.
- Les boîtiers recevront un mécanisme rétractable, télescopique et amovible ROBOTWIN avec roulette montée sur roulement à billes comportant un système d'anti-déraillement clipsé dans les rainures du rail bas.
- Le mécanisme de roulement et d'anti-déraillement permettra le réglage de l'aplomb et de la hauteur du vantail et sera interchangeable.
- En partie haute les vantaux comporteront des connecteurs formant guide et assurant la liaison mécanique du chaînage entre profil vertical et traverse haute.
- Rails haut et bas en acier.
- Guidage dans le rail supérieur assuré par des brosses de la largeur du vantail, de part et d'autre de la traverse haute.
- Pas de fixation dans le panneau.
- Profil Doucine Alu Laqué.
- Toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Dimension : Suivant plans

Coloris : Au choix de l'Architecte.

Localisation :

**LOGEMENT 2**

- Etage
- Chambre 2

03.10.2 **AMENAGEMENT "AGGLOMERE MELAMINE"**

03.10.2.1 **Etagères et penderie**

Aménagement de placard en aggloméré de 19mm mélaminée blanc (2/3 penderie et 1/3 étagères) comprenant:

- Crémaillères métalliques compris taquets
- Etagère haute de la dimension du placard
- Séparation
- Etagères
- Tringle
- Toutes sujétions de fixations
- Etc..
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et Normes en vigueur

Dimensions: suivant plans et légende

Localisation :

**LOGEMENT 2**

- Etage
- Pour placard de la chambre 2

03.10.2.2 **Etagères**

Aménagement de placard en aggloméré de 19mm mélaminé blanc comprenant:

- Crémaillères laqué blanches compris taquets
- 6 rangs d'étagères de largeur et profondeur du placard
- Etc..
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
- Cuisine
- Chambre 1
- Etage
- Chambre 2
- Salle d'eau

**LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée
- Repas

03.11 **ESCALIER**

03.11.1 **EXISTANT "REVISION"**

L'entreprise devra une révision minutieuse de l'escalier existant comprenant :

- Un sondage minutieux de l'ensemble des bois
- Un remplacement systématique de tous les éléments défectueux ou manquants
- Remplacement des fixations en mauvais état
- Dépose et remplacement de la plinthe crémaillère
- Révison des garde-corps compris remplacement des bois défectueux à l'identique de l'existant
- Traitement I.F.H de l'ensemble des bois par injection
- Ponçage, décapage et mise en cire générale compris travaux préparatoires
- Etc..
- Tous travaux nécessaires.

Nota :

- L'entreprise devra prévoir le remplacement d'un barreau à l'identique de l'existant pour l'escalier du logement 1
- L'entreprise sera tenue de rendre sur place afin d'estimer les travaux.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
- Escalier dans entrée

**LOGEMENT 2**

- Escalier d'accès à l'étage

03.11.2 **NEUF**

Réalisation d'escalier en bois exotique comprenant:

- Limons latéraux servant de plinthes crémaillère
- Marches et contre-marches
- Traitement des bois
- Ponçage général de finition
- Habillage du nez de plancher compris baguette
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nota:

- Cet escalier sera protégé jusqu'à la fin du chantier - Toutes dégradations causées pendant la durée du chantier seront réparées par le présent lot et le montant de ces travaux sera répercuté sur l'ensemble des entreprises

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour accès à l'étage

03.11.3 **GARDE-CORPS**

03.11.3.1 **Bois exotique**

Réalisation de garde-corps en bois exotique comprenant:

- Lisse basse de section appropriée
- Main-courante de section appropriée
- Barreaudage verticale carré d'entraxe 11cm de section appropriée
- Poteau d'angle feuilluré sur 2 côtés de section appropriée
- Montants intermédiaires de section appropriée

- Assemblage général
- Etc....
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Pour escalier décrit ci-dessus

03.12 **METALLERIE**

03.12.1 **PORTILLON**

Réalisation d'une porte à 2 vantaux tiercés ouvrant à la française comprenant:

- Cadre périphérique en tube de section appropriée remplissage par barreaudage
- Assemblage et montage nécessaires
- Paumelles
- Serrure à 1 point de fermeture
- Béquilles
- Verous bas sur le vantail semi-fixe
- Etc...
- Toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

Finition: A peindre

Dimensions; suivant plan Architecte.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- En façade Ouest

03.13 **DIVERS**

03.13.1 **PLINTHES**

03.13.1.1 **Sapin**

L'entreprise devra:

- Des plinthes droites en sapin traité I.F.H "1er choix" avec arêtes arrondies et feuillure au droit de chaque jonction - Section 70/10mm
- Coupes d'onglet dans tous les angles et découpes nécessaires
- Collage et vissage compris rebouchage des têtes de vis avec un produit approprié
- Joints acrylique sur le dessus
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
- Cuisine et salon
- Etage
- Ensemble des pièces de ce niveau

**LOGEMENT 2**

- Etage
- Ensemble des pièces de ce niveau

03.13.2 **TABLETTES**

Tablette en bois exotique comprenant:

- Callage pour mise à niveau
- Plateau en bois exotique de 40mm d'épaisseur avec alaise
- Fixation sur le support par vis encastrée
- Coupes et découpes
- Ponçage de l'ensemble des faces vues
- Etc...
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur

Finition: prévue au lor Peinture.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
  - Fenêtres de la cuisine/salon
  - Fenêtre de la chambre 1
- Etage
  - Fenêtres de la chambre 2

**LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée
  - Fenêtre de la cuisine
- Etage
  - Fenêtre de la salle d'eau
  - Fenêtres des chambres 1 et 2
  - Fenêtre du palier

03.13.3

**COFFRES**

Coffres verticaux

Réalisation d'un coffre verticaux comprenant:

- Ossatures supports des panneaux compris toutes sujétions de fixations
- Panneaux agglos mélaminés démontables de 19mm d'épaisseur
- Isolation intérieure
- Fixations par vis cuvette et cache vis PVC
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux réglementations en vigueur.

Épaisseur : 19mm.

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Rez de chaussée
  - Pour camouflage des canalisations PVC
- Etage
  - Pour camouflage du réseau d'extraction VMC

**LOGEMENT 2**

- Rez de chaussée
  - Pour camouflage des canalisations PVC
- Etage
  - Pour camouflage du réseau d'extraction VMC

03.13.4

**BOITES AUX LETTRES**

03.13.4.1

**Extérieures**

Réalisation d'ensemble de boîtes aux lettres extérieures murales type QUADRA des Ets RENZ ou techniquement équivalent

Ensemble de boîtes aux lettres simple face conformes aux normes NF D27-405 et comprenant:

- Boîtiers en tôle d'acier de 8/10ème fortement revêtu
- Portes recouvrante en tôle d'acier de 12/10ème fortement revêtu fixée par des charnières métalliques, équipée d'un volet également en tôle d'acier de 20/10ème
- Finition en poudre polyester, polymérisée à haute température
- Boîte aux lettres équipée d'une porte non affleurante translucide
- Accessoires de pose et de fixations
- Porte étiquettes
- Toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant et réglementations en vigueur.

Coloris: Au choix de l'Architecte

Localisation :

**LOGEMENT 1**

- Suivant positionnement

**LOGEMENT 2**

- Suivant positionnement

03.13.5

**PROTECTION/SANTE/NETTOYAGE**

A- Protection/Coordination/Santé/Sécurité

- L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.
- Elle devra aussi tenir compte des demandes énumérés dans le rapport du coordonnateur S.P.S

**B-Nettoyage**

- L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.
- La Maitrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
- Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot

**C- Traitement des gravois et déchets**

- Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ses déchets  
Ce tri et de recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence
- Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacués dans les 48 heures, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables